

Honoraire de l'agence Saint Louis Immobilier

Honoraires de transaction

Sur les immeubles à usage d'habitation et sur les terrains à bâtir
Barème des honoraires de location applicable à compter du 15 Mars 2023

Base	Taux TTC
0 ? à 49 999 ?	10,00% avec un minimum de 3000 ? TTC
50 000 ? à 79 999 ?	8,00%
80 000 ? à 109 999 ?	7,00%
110 000 ? à 199 999 ?	6,00%
200 000 ? à 299 999 ?	5,00%
300 000 ? à 449 999 ?	4,50%
450 000 ? et plus	4,00%

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Honoraires d'estimation en transaction vente : 150,00 ? TTC

Remboursé en cas de signature d'un mandat de vente

Barème Location TTC

Habitation vide ou meublé

	Surface	A la charge du bailleur	A la charge du locataire
Entremise	Toutes	20,00 ?	0
Visite, constitution du dossier et rédaction bail	< 60 m ²	5 ?/m ²	5 ?/m ²
	> 60 m ²	5 ?/m ²	5 ?/m ²
État des lieux	< 60 m ²	3 ?/m ²	3 ?/m ²
	> 60 m ²	2 ?/m ²	2 ?/m ²
Total	< 60 m ²	8 ?/m ²	8 ?/m ²
	> 60 m ²	7 ?/m ² (1)	7 ?/m ² (1)

Surface	A la charge du bailleur	A la charge du locataire
---------	----------------------------	-----------------------------

(1) Montant TTC plafonné au montant du loyer charges comprises au-delà de 100 m²

Honoraire de location TTC pour les baux professionnels et commerciaux

14 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge exclusive du preneur

Honoraires de gestion

Barème des honoraires de gestion applicable à compter du 15 Mars 2023

GESTION DE BASE

Gestion financière, gestion administrative et fiscale, gestion technique	7,80 % TTC de toutes sommes encaissées hors dépôt de garantie
Garantie des loyers impayés, dégradations immobilières, protection juridique	3,00 ? TTC de toutes sommes quittancées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Gestion des sinistres	300,00 ? TTC
Gestion des travaux inférieurs à 1000,00 ?	Gratuit
Gestion des travaux supérieurs à 1000,00 ?	300,00 ? TTC
Gestion des dossiers impayés hors GLI	300,00 ? TTC

(*) T.V.A. au taux en vigueur, soit 20 %